

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 13 mars 2012**

CG12/2<sup>ème</sup>/HC-01

*L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;*

*Absents excusés : M. Viguié.*

**E.H.P.A.D. « Le Parc » - « L'Ostal de Garona »  
de Montech et Escatalens**

—  
**Représentation du Conseil Général**  
—

Le département de Tarn-et-Garonne était jusqu'ici représenté dans les EHPAD de Montech et d'Escatalens par deux Conseillers Généraux.

Conformément à l'article R 315-6 du code de l'action sociale et de la famille, la représentation des départements concernés qui supportent financièrement en tout ou partie les frais de prise en charge des personnes accueillies en fonction du nombre et de l'origine géographique des résidents, était la suivante :

EHPAD de Montech

- Tarn-et-Garonne : MM. Jean-Luc DEPRINCE  
Denis ROGER
- Haute-Garonne : Mme Ghislaine CABESSUT, Conseiller Général de Fronton

## EHPAD d'Escatalens

- Tarn-et-Garonne seulement : MM. Jacques MOIGNARD  
Bernard DAGEN.

Suite à la fusion de l'EHPAD « Le Parc » de Montech et de l'EHPAD « L'Ostal de Garona » d'Escatalens en un seul établissement public à compter du 1er janvier 2012, Monsieur Jacques Moignard, Maire de Montech, Président en alternance avec Monsieur Michel Cornille, Maire d'Escatalens, ne peut donc plus y représenter le département.

Le conseil d'administration du nouvel établissement public comprend trois Conseillers Généraux : deux pour le Tarn-et-Garonne et un pour la Haute-Garonne.

Je propose à l'Assemblée de désigner deux Conseillers Généraux parmi les trois qui représentaient jusqu'ici le département.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Désigne, suite à la fusion de l'EHPAD « Le Parc » de Montech et de l'EHPAD « L'Ostal de Garona » d'Escatalens en un seul établissement public à compter du 1er janvier 2012, les deux Conseillers Généraux suivants pour représenter le Conseil Général :

- M. Jean-Luc DEPRINCE
- M. Bernard DAGEN

Adopté à l'unanimité.

Le Président,